

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 février 2021**

Le samedi 6 février deux mil vingt et un à neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en visio-
transmission, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul FENOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme
Laue VERRIER, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, M. Michel ROUSSEL, M.
Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE,
M. Kevin REGINARD
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. Pedro TAUSTE a donné pouvoir à M. Jean MICHOT
Mme Jacqueline LISSA a donné pouvoir à Mme Françoise CHANTRAIT
Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FENOT

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire DANTIGNY

Date de convocation : 28/01/2021 Date d'affichage : 28/01/2021
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2021
- 2) Budget de la commune – prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 3) Budget Assainissement – prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 4) Approbation de la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne
- 5) Signature de la convention relative aux missions du service médecine préventive du Centre de Gestion de Seine et Marne
- 6) Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des ateliers municipaux
- 7) Modifications des statuts du SDESM suite à l'adhésion des communes de St Pierre Les Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay Trésigny
- 8) Contrat rural – attribution du marché de travaux pour la rénovation de la Gendarmerie
- 9) Transfert de la compétence voirie des communes à la Communauté de Communes et modification des statuts
- 10) Location d'un espace dans les anciens locaux Thomas – bail commercial et montant du loyer

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2021

Madame GANDOIN fait remarquer que dans le point concernant le projet Ages et Vie, il est écrit que le concessionnaire recherche un terrain de 300 m² alors qu'il faut lire **3.000 m²**. A ce sujet, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a accepté la révision du PLU de GOUAIX.

Concernant le projet école numérique, Monsieur LESAGE précise qu'il faut prévoir une enveloppe globale de 3000€ au lieu d'une enveloppe supplémentaire de 3000€.

Monsieur le maire indique qu'il est pris note de ces précisions et que le procès-verbal sera modifié en ce sens.

Le procès-verbal n'apportant pas d'autres remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

1) BUDGET DE LA COMMUNE - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits indiqués ci-dessous, et ce avant le vote du budget 2021.

A savoir :

- Chapitre 20 :
 - Compte 2031 – frais d'étude : 4.300,00 €
- Chapitre 21
 - Compte 21318 – autres bâtiments publics : 15.300,00 €

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

2) BUDGET ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits indiqués ci-dessous, et ce avant le vote du budget 2021.

A savoir :

- Chapitre 20 :
 - Compte 2031 – frais d'étude : 2.600,00 €
 - Compte 2033 – frais d'insertion : 1.300,00 €

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021 du service assainissement.

3) SIGNATURE DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne

AUTORISE le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

4) SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion, selon les termes de la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

5) CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des ateliers municipaux, établi par le bureau d'étude DB Ingénierie, s'élevant à la somme de 6.552,00 € TTC.

6) MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM SUITE A L'ADHESION DES COMMUNES DE ST PIERRE LES NENOURS, MONTEREAU FAULT YONNE et FONTENAY TRESIGNY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

7) CONTRAT RURAL- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA GENDARMERIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les différents lots du marché comme suit :

- Lot n°1 : Entreprise JANINET pour un montant de 221.649,60€ TTC
- Lot n°2 : Entreprise LEGROS pour un montant de 26.052,00€ TTC
- Lot n° 3 : Entreprise SPIR'BAT pour un montant de 47.767,50€ TTC
- Lot n°4 : Entreprise PAGOT pour un montant de 63.586,03€ TTC

AUTORISE le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces y afférentes,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

8) TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts de la Communauté de communes de la Bassée-Montois tels qu'annexés à la présente délibération

APPROUVE la modification statutaire de la Communauté de communes de la Bassée-Montois pour le 1^{er} juin 2021 ;

EMET le vœu que, dans l'intérêt communautaire, cette compétence soit strictement limitée aux itinéraires du schéma directeur cyclable ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de Seine et Marne et aux Maires des communes membres.

9) LOCATION D'UN ESPACE DANS LES ANCIENS LOCAUX THOMAS - BAIL COMMERCIAL ET MONTANT DU LOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ACCEPTE le principe de location d'un local de 150m² à l'entreprise MULTI PLANS et SERVICES dans les anciens locaux THOMAS sis rue de l'Eglise à GOUAIX, sous forme d'un bail commercial établi chez Maître Pierre BACQUET, notaire à PROVINS.

AUTORISE l'entreprise MULTI-PLANS et SERVICES à effectuer les travaux nécessaires à son installation

à la majorité (11 voix « pour » et 4 abstentions - M. GRIFFE, Mme LEDEUX, M. LESAGE, M. REGINARD)

FIXE le montant du loyer à 200 euros par mois.

DESIGNE Maître Pierre BACQUET, notaire à Provins, pour établir le bail commercial,

AUTORISE le maire à signer le bail à venir et tout autre document aux effets ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Paul FÉNOT



